

# INFO BORT L'ETANG

## Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2009-02

### REUNION DU 31 MARS 2009

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008.** Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2008 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 559 340,03 euros.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2008.** Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit :

- affectation complémentaire en réserve : 253 497,45 euros,
- affectation à l'excédent reporté : 305 842,58 euros.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DRESSE PAR MADAME MASSIAS, RECEVEUSE .** Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2009 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.** Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2009 les taux d'imposition 2008, soit :

Taxe d'habitation : 13,00 %, Taxe foncière : BATI : 15,75 %, NON BATI : 96,50 %.

Le produit fiscal 2009 serait de 144 980 euros, et les allocations compensatrices de 13 966 euros.

**Le Conseil Municipal rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2001.**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.** Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2009. Le détail est communiqué ci-après.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS .** Le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes : Ligue contre le cancer : 100 euros, Amicale des sapeurs-pompiers : 450 euros, Coopérative scolaire : 600 euros, Comité d'Animation Culturelle : 3 000 euros.

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » - MODIFICATION DES STATUTS N°01/2009.** Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modifications statutaires n°01/2009 de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier ».

**VENTE D'HERBE 2009 .** Dans le but d'entretenir les parcelles communales, le Conseil Municipal a décidé de recourir à la procédure de la vente d'herbe.

Ce droit d'herbe, accordé pour un an, a été fixé à 77 euros par hectare.

**OBJET : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE BORT L'ETANG.**

**PRESCRIPTION DE LA REVISION DU P.O.S. QUI SE REALISERA SOUS LA FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME.** Le Conseil Municipal a décidé :

- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols communal, qui s'effectuera selon les dispositions de l'article L 123-1 du nouveau code de l'Urbanisme, et qui conduira à élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

- de préciser les objectifs de la commune comme suit :

- ☛ mener une réflexion globale portant sur l'ensemble du territoire communal et sur son développement pour les années à venir qui se traduira dans le plan local d'urbanisme conformément à la législation (dispositions de la loi SRU et la loi urbanisme et habitat),
- ☛ maîtriser l'utilisation et l'organisation du foncier,
- ☛ assurer l'équilibre entre un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces réservés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.

- de définir conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme les modalités d'une concertation qui prendra la forme suivante :

- affichage permanent des documents,
- publications spécifiques,
- bulletin municipal,
- ouverture d'un registre à la mairie permettant de consigner les remarques et propositions.

**OBJET : ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.**

**ASSISTANCE A DONNEUR D'ORDRES.** Le Conseil Municipal a décidé de confier à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, (DDEA), une mission d'Assistance à Donneur d'Ordres, (ADOR).

Cette mission consiste à assurer l'aide à la décision, la coordination, le suivi administratif et le contrôle du suivi de l'étude, qui sera effectuée par un bureau d'études privé choisi et rémunéré par le maître d'ouvrage.

**UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur Laurent DAVOINE à utiliser, du 01/01/2009 au 31/12/2009 pour y exercer son commerce, le domaine public situé au droit de son établissement sur une superficie de 22 m<sup>2</sup>,
- de fixer le montant de la redevance due à 2 euros par mètre carré.

**MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 309.**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les limites de l'agglomération, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, ainsi qu'il suit :

- la route départementale N° 309, au PR 2.316, côté Nord-ouest,
- la route départementale N° 309, au PR 2.574, côté Sud-est.

**OBJET : DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder au maire une délégation pour la durée du mandat pour la signature des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

**OBJET : VŒU. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS**

Le Conseil Municipal :

- regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la région Auvergne,
- demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

**DEMARRAGE DU SITE INTERNET.** Le Conseil Municipal tient à remercier Jean-Michel GOMICHOIN pour la construction du site. Vous allez bientôt, courant avril, pouvoir vous connecter sur [www.bortletang.fr](http://www.bortletang.fr). Ce site est aussi le vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos critiques, suggestions...

Nous avons toujours besoin de photographies, anciennes et récentes, représentant notre village sous tous ces aspects : patrimoine bâti, faune, flore, particularités de nos différents hameaux, activités artisanales, vie des habitants,...ainsi que d'écrits retraçant son passé, son évolution,...

Si vous possédez de tels documents, merci de bien vouloir nous les confier ; ils vous seront restitués rapidement.

**COMMEMORATION DU 8 MAI 1945.** Toute la population est invitée à participer à la commémoration du 64<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie qui aura lieu le vendredi 8 mai à 11 heures, au monument aux morts.

Un vin d'honneur, servi à la mairie, clôturera cette manifestation.

**CIRCULATION AUTOMOBILE, MISE EN PLACE DE DEUX SENS INTERDIT.**

☛ La voie communale N° 13 sera interdite à la circulation, (sauf engins agricoles), dans le sens Route Départementale N° 212, (carrefour des Andrauds) jusqu'au bourg.

☛ Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, compte tenu des difficultés de stationnement, la voie communale N° 15 sera interdite à la circulation dans le sens bâtiment OPAC jusqu'à l'église.

**PRET TERRAIN A COTE DU CIMETIERE.** Le Conseil Municipal propose de mettre gratuitement à la disposition d'une personne intéressée pour en faire un jardin le terrain situé à côté du cimetière. Téléphonez au 04 73 68 30 76.

**ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE.** La délégation départementale du Puy-de-Dôme organise une collecte des textiles réutilisables : vêtements, rideaux, nappes, linges de maison, chaussures, ceintures, sacs à main, sacs de sport, jouets, peluches... Les dons, emballés dans des sacs de récupération, peuvent être déposés à la mairie (heures d'ouverture mardi et jeudi 14 H – 18 H, vendredi 10 H – 12 H), du 27 AVRIL au 15 MAI 2009.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE LEZOUX**

A compter du 30 mars : **Jours d'ouverture** : du mardi au samedi inclus

**Horaires** : 9h-12h / 14h-18h

**INFORMATIONS DIVERSES**

**OPERATION « DIX FERMES A LA FERME » AU VILLAGE DES BLANCHONS.**

Les 18 et 19 AVRIL 2009, toute la journée, des producteurs locaux, (bovins, cerfs, ails, miel et dérivés, fromages, vins, escargots, noix, foie gras et magrets de canard, jus de fruits), vous donnent rendez-vous à la ferme du GAEC des Blanchons, village des Blanchons, pour découvrir leurs spécialités, discuter de leur métier et goûter aux produits du terroir.

Une dégustation de cerf à la broche aura lieu le dimanche 19 avril : réservations avant le 10 avril au 06 25 18 63 74 ou 04 73 68 43 38. Places limitées.

**CINEMA** : prochaine séance, salle des fêtes : **mercredi 22 avril à 20 heures 30,**

**Le code a changé,** avec Dany BOON, Patrick BRUEL, Karin VIAUD.

**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2009, CLSH.**

Le centre de loisirs du SIGEP ouvrira ses portes du 6 juillet au 31 juillet 2009 à l'école de Glaine-Montaigut et accueillera les enfants de 6 ans révolus à 14 ans.

Le CLSH fonctionnera de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

Les inscriptions tardives ne pourront être prises en compte qu'en fonction des places disponibles.

**Les imprimés sont à retirer à la mairie, à partir du 27 avril 2009.**

# LE BUDGET PRIMITIF 2009

## FONCTIONNEMENT DEPENSES

Charges à caractère général :	74 025,00 €
Charges de personnel :	85 560,00 €
Virement à la section d'investissement :	242 492,30 €
Autres charges de gestion courante :	70 075,00 €
Charges financières :	4 900,00 €
Charges exceptionnelles :	1 000,00 €
Dépenses imprévues :	15 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	7 741,70 €

**TOTAL DES DEPENSES : 500 794,00 €**

## FONCTIONNEMENT RECETTES

Excédent 2008 reporté :	305 842,58 €
Atténuation de charges :	10 000,00 €
Produit du service du domaine :	9 150,00 €
Impôts et taxes :	175 575,00 €
Dotations et participations :	129 475,00 €
Autres produits de gestion courante :	30 000,00 €

**TOTAL DES RECETTES : 660 042,58 €**

## INVESTISSEMENT DEPENSES

Déficit investissement reporté :	409 807,36 €
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées :	13 700,00 €
Dépenses imprévues :	30 000,00 €
Dépenses d'investissement : <b>détail ci-dessous :</b>	<b>424 478,09 €</b>
Achat matériel commune :	30 000,00 €
Plan de zonage d'assainissement :	25 000,00 €
Révision du document d'urbanisme :	25 000,00 €
Restauration de la toiture et des vitraux de l'église :	35 512,49 €
Restauration façades église (frais d'étude) :	5 000,00 €
Aménagement du centre bourg :	183 965,60 €
Travaux bâtiments scolaires :	110 000,00 €
Signalisation hameaux :	10 000,00 €

**TOTAL DES DEPENSES : 877 985,45 €**

## INVESTISSEMENT RECETTES

Virement de la section de fonctionnement :	242 492,30 €
Dotations :	253 497,45 €
Subventions d'investissement :	374 254,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	7 741,70 €

**TOTAL DES RECETTES : 877 985,45 €**